

**COMPTE RENDU
DE SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MARDI 2 AVRIL 2024**

Réuni sous la présidence de Madame Françoise Doddi-Pouyet, Vice-Présidente du CCAS.

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame la présidente du CCAS par délégation du Conseil d'Administration en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2024-006 : DECIDE à l'unanimité le versement de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions règlementaires.

DEL-2024-007 : DECIDE à l'unanimité d'accorder des subventions aux associations.

DEL-2024-008 : VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2024 du CCAS.

DEL-2024-009 : DECIDE à l'unanimité l'adhésion du CCAS à l'association AGE 91.

DEL-2024-010 : PREND ACTE à l'unanimité des aides sociales facultatives accordées entre le 6 février 2024 et le 5 mars 2024.

Fait à Paray-Vieille-Poste, 8 avril 2024.

La Présidente du CCAS,


Nathalie LALLIER.

